

## Gestion de suivi des déchets

### Une transition progressive vers la simplification et la dématérialisation.

Dès 1989, les distributeurs de fluides frigorigènes, soucieux de la préservation de l'environnement, ont imaginé le premier système de récupération des fluides frigorigènes usagés grâce à des emballages spécifiques pour la collecte de ces déchets. La maîtrise du cycle de vie des fluides frigorigènes débutait.

En 1993, conscients de l'efficacité environnementale de ce système et en l'absence de toute réglementation européenne, les acteurs de la profession ont validé le processus de récupération accompagné d'un financement pour assurer le traitement de ces fluides usagés. Une étude a attesté que ce nouveau système de récupération a évité l'émission de 45 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur la période 1993-2013.

Acteur incontournable de la récupération et du traitement des fluides, l'ADC3R s'est, depuis toujours, engagée dans la voie de la dématérialisation de ces documents, première étape essentielle pour la maîtrise du suivi des déchets de fluides frigorigènes. Dans cet esprit, dès 2011, aux côtés de l'AFCE, les membres fondateurs de l'ADC3R avaient proposé leurs services à la DGPR pour piloter ce projet.

L'ADC3R a, ainsi, apporté son expertise et ses commentaires à la Fabrique du Numérique mandatée par la DGPR pour le développement de Trackdéchets.

Depuis 2018, l'ADC3R collabore étroitement pour amener ses connaissances « métier » et expliquer les besoins et difficultés des professionnels. Objectif : que l'outil de dématérialisation des documents de suivi des déchets de fluides frigorigènes fonctionne efficacement pour tous les acteurs de la filière.

Comme toute évolution numérique majeure, un temps de mise en œuvre est indispensable pour fédérer l'ensemble de ces acteurs dans ce changement : opérateurs, dépositaires, transporteurs, distributeurs, traiteurs de déchets...

Une période d'adaptation est, donc, nécessaire à la fois pour transformer les outils informatiques « métiers » de chacun, les connecter directement à la nouvelle plateforme Trackdéchets et pour former les acteurs aux nouveaux modes opératoires.

L'utilisation du portail Trackdéchets est désormais obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023 pour les fluides frigorigènes (partie BSFF) avec une période de tolérance jusqu'au 31 mars 2023.

#### Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Toute la partie « Producteurs de déchet et Opérateurs » semble maintenant quasi opérationnelle dans Trackdéchets avec simplement quelques modifications mineures.

Pour le reste de la filière comprenant les sites de transit et de regroupement, les transporteurs, les distributeurs et les installations de traitement, il reste encore aujourd'hui plusieurs points bloquants pour une mise en œuvre efficace de cet outil de dématérialisation.

L'ADC3R continue de travailler activement aux côtés de la Fabrique Numérique et de la DGPR pour remonter les dysfonctionnements et finaliser au plus vite les exigences métiers avec Trackdéchets.

Ensuite, tous les acteurs de la filière pourront adapter l'ensemble de leurs outils « métiers » et préparer l'information et la formation des équipes aux nouvelles pratiques.

- ➔ Bien que l'ensemble des membres de l'ADC3R soient inscrits sur Trackdéchets, sur ce premier trimestre de mise en application, nous recommandons **aux acteurs de s'inscrire sur la Plate-forme Trackdéchets, d'effectuer des tests d'utilisation et de continuer à utiliser, ou à doubler, la version papier du Cerfa 15497\*02** afin d'assurer un bon suivi et de garantir l'accès à l'ensemble des informations de traçabilité.

Tout comme les membres fondateurs de l'ADC3R l'avaient fait, en son temps, pour la version papier du BSD (Cerfa 12571\*01 puis 15497\*02), l'ADC3R va éditer prochainement des guides d'utilisation de Trackdéchets afin d'accélérer la prise en main de cet outil auprès des acteurs de la profession que nous mettrons à disposition de tous.